

**USAGES DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES ET PRÉVENTION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

# Les nouvelles recommandations de la HAS

La Haute Autorité de Santé (HAS) a publié en juin dernier de nouvelles recommandations consacrées aux usages de substances psychoactives (SPA) et à leur prévention en milieu professionnel.

Ces recommandations répondent à un besoin de mieux encadrer une problématique trop souvent mésestimée, bien qu'elle concerne tous les secteurs d'activité. Elles sont le fruit d'un travail participatif mené par la Haute Autorité de Santé (HAS) et portée par la Société Française de Santé au Travail (SFST) et l'Association Addictions France (AAF). Des représentants des SPSTI en tant que rédacteurs ou relecteurs ont participé à leur élaboration.

### Pourquoi ces recommandations ?

L'absence de cadre actualisé et consensuel compliquait l'action des employeurs, des professionnels de la Santé au travail et des partenaires sociaux. Or, la consommation de SPA impacte directement :

- ▶ la sécurité des salariés et des collectifs de travail ;
- ▶ la qualité et la performance du travail réalisé ;
- ▶ la santé mentale et physique des personnes concernées ;
- ▶ le climat social et les relations professionnelles ;
- ▶ le risque de perte d'emploi à court terme.

Les substances concernées incluent aussi bien des produits licites (alcool, tabac) qu'illicites (cannabis, cocaïne, amphétamines), ainsi que des médicaments psychotropes. Leurs usages s'inscrivent dans un contexte multifactoriel où interviennent aussi bien des facteurs personnels et environnementaux que des facteurs liés au travail (horaires atypiques, stress, contact avec le public, disponibilité de produits lors de pots ou séminaires). L'objectif est de proposer des recommandations pour prévenir l'usage des SPA en milieu professionnel, en tenant compte à la fois de l'impact des conduites addictives sur le travail et de celui du travail sur ces usages.

### Une démarche globale et participative, des outils adaptés aux acteurs

La prévention en milieu professionnel des conduites addictives ne peut se réduire au seul dépistage, elle nécessite une démarche globale, participative et intégrée, incluant :

- ▶ l'information et la formation des équipes ;
- ▶ le repérage précoce des situations à risque ;
- ▶ un accompagnement individualisé ;
- ▶ une articulation entre les acteurs du soin et de la prévention.

Les SPSTI occupent donc une place centrale par l'identification des facteurs professionnels liés à ces usages : la disponibilité des substances (pots, repas d'affaires), les

horaires atypiques, le travail physique, le contact avec le public ou encore les risques psychosociaux.

Ces recommandations apportent une approche structurée et centrée sur la prévention et appellent à une responsabilité partagée entre employeurs, salariés, SPSTI, associations et institutions de santé. L'objectif de ces recommandations est d'inscrire la prévention dans la durée et d'en faire un levier d'amélioration des conditions de travail. Elles sont accompagnées d'une série de quatre fiches pratiques adaptées aux différents acteurs impliqués.

Les recommandations émises concernent tout à la fois la prévention collective comme individuelle, ainsi que la prévention de désinsertion professionnelle et le maintien en emploi.

### En synthèse

La prévention des usages de substances psychoactives au travail est une démarche collective, éthique et durable. Elle doit aller au-delà du simple dépistage, en misant sur l'information, l'accompagnement, et la coopération de tous les acteurs pour améliorer durablement la santé et la sécurité au travail.

### Pour en savoir plus :

- ▶ [Usage des substances psychoactives : prévention en milieu professionnel – Recommandation](#)
- ▶ [Usage des substances psychoactives : prévention en milieu professionnel – Argumentaire](#)
- ▶ [Usage des substances psychoactives – Outil n°1 pour les médecins généralistes, addictologues et acteurs de soins primaires](#)
- ▶ [Usage des substances psychoactives : prévention en milieu professionnel – Outil n°2 pour les employeurs](#)
- ▶ [Usage des substances psychoactives : prévention en milieu professionnel – Outil n°3 pour les travailleurs](#)
- ▶ [Usage des substances psychoactives : prévention en milieu professionnel – Outil n°4 pour les services de prévention et santé au travail \(SPST\)](#) ■

